

LA BERCE DU CAUCASE : UNE PLANTE TOXIQUE!

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est une plante vivace, introduite sur le continent américain pour des fins horticoles. Elle a été répertoriée pour la première fois en 1990 au Québec. Cette plante est impressionnante à la fois par ses fleurs, ses feuilles et sa taille. Elle peut atteindre 5 mètres de hauteur!

La sève de la berce du Caucase contient des toxines qui, activées par le soleil, causent des dommages à la peau, des phytodermatites (brûlures). La sève est exsudée par toutes les parties de la plante. Le contact avec la plante est indolore, mais ses toxines peuvent produire des dermatites jusqu'à 48 heures après l'exposition sur la peau. Après guérison des plaies, des taches brunes ou blanches peuvent persister pendant plusieurs mois, voire quelques années, sur les zones affectées. Pour cette raison, il est important de bien connaître cette plante et de se protéger adéquatement pour l'éliminer.

En plus d'être toxique, la plante est très envahissante. Elle colonise les milieux perturbés et humides par exemple le long des cours d'eau, des fossés, des chemins de fer et des routes. Cette plante se disperse rapidement, car elle produit une grande quantité de graines. Ces graines peuvent survivre jusqu'à 7 ans dans le sol. En plus de se reproduire par ses graines, la multiplication végétative est possible à partir du système racinaire de la plante.

Présentement, cette plante est très peu présente dans les champs agricoles. De rares cas ont été répertoriés dans des champs en semis direct (sans labour). Tout porte à croire qu'un champ agricole n'est pas un milieu propice pour l'implantation et le développement de la berce du Caucase. Il faut toutefois demeurer vigilant.

Pour identifier la plante et connaître les moyens de répression, consulter le site Web du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) : www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm.



Image 1 : plants de berce du Caucase en fleur
(Isabelle Simard, MDDEP)

Pour connaître les mesures protectrices pour la manipulation de cette plante, consultez le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux :

www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?berce-du-caucase.

Renseignements additionnels

Le service Info-Santé (811) est disponible pour répondre aux questions du public concernant les mesures à prendre en cas d'exposition.

Pour plus d'information sur les moyens de répression de la plante en milieu naturel, contactez le MDDEP :

- par téléphone : 418 521-3830 (Québec) ou 1 800 561-1616
- par télécopieur : 418 646-5974
- par courriel : info@mddep.gouv.qc.ca

Pour plus d'information sur les moyens de répression de la plante dans les champs agricoles, consultez votre conseiller agricole.

Si vous désirez confirmer l'identification de la plante, vous pouvez également avoir recours aux services du Laboratoire de diagnostic en phytoprotection du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Texte rédigé par :

Sophia Boivin, M. Sc., agronome, Direction de la phytoprotection, MAPAQ

Collaboration :

Danielle Bernier, agronome-malherbologue, Direction de la phytoprotection, MAPAQ

Romain Néron, agronome, botaniste-malherbologue, Direction de la phytoprotection, MAPAQ

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES
Bruno Gosselin, agronome
Direction de la phytoprotection, MAPAQ
200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2100, poste 3658 – Télécopieur : 418 380-2181
Courriel : bruno.gosselin@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome, Cindy Ouellet et Linda Roy, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 04 – ordre général – 10 mai 2010